

Information riverains

Quartier Église

Objet : travaux du groupe scolaire de la ZAC du Port

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Port de Pantin, la municipalité construit un nouveau groupe scolaire composé de quatorze classes et d'un centre de loisirs au 1, rue de l'Ancien Canal.

Après un démarrage des travaux en 2018, l'entreprise chargée du gros œuvre a été déclarée en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Créteil en janvier 2020. Un constat et plusieurs expertises sur les ouvrages réalisés par cette entreprise ont permis de révéler de nombreuses malfaçons sur la structure du bâtiment. À l'issue de ces procédures, une nouvelle entreprise a été mandatée et le chantier a pu redémarrer cette année.

La démolition de certains ouvrages en béton – pour les reconstruire de façon conforme – engendre des nuisances sonores importantes. Ainsi, la municipalité a demandé à l'entreprise mandatée d'utiliser le dispositif le plus approprié pour diminuer l'intensité et la durée de ces nuisances.

Le travail au marteau piqueur a été remplacé en grande partie par la technique de l'hydrodémolition qui, grâce à un jet à très haute pression, détruit le béton détérioré ou non conforme, tout en préservant les armatures métalliques sensibles. Cette technique présente un coût plus élevé mais elle est précise, très performante et permet de raccourcir les délais de chantier en comparaison avec d'autres procédés. Des bâches anti-bruit acoustiques spécifiques ont aussi été installées.

.../...

.../...

La municipalité, en lien avec la maîtrise d'œuvre et l'entreprise, étudie la possibilité de réduire encore plus les nuisances dues aux travaux qui, dans le planning prévisionnel actuel, devraient durer jusqu'en février 2024.

Les services municipaux se tiennent à votre disposition pour tout problème ou question rencontrés au 01 49 15 41 77 ou 40 39.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.



Bertrand Kern
Maire
Conseiller métropolitain



Nacime Amimar
Adjoint au maire,
délégué aux Bâtiments
et équipements
municipaux et à la
Sobriété énergétique

